

## CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du 8 octobre 2015

**Présents** : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, Gaston HUBIERE, Suzanne PALOMAR, Thierry CADENAT, Patricia ASSEMAT, Jérôme COURTESSOLE, Henri PEJOUAN, Valérie CAMERIN, Laurent VERGER.

**Absents** : Josiane MAILHOL, Stéphanie PIERRE, Jérôme PUJOL.

**1) Indemnité de conseil comptable du Trésor** : le conseil municipal décide de ne pas allouer l'indemnité de conseil au comptable du Trésor de la collectivité.

**2) Travaux de réseaux d'eau – Demande de subventions** : le conseil municipal approuve l'avant projet établi par Véolia en vue d'améliorer les rendements de réseau du secteur de la route de Saint-Papoul pour un montant total hors taxe de 60 000.00 € H.T. et demande au Département de l'Aude et à l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible.

**3) Equipement de la médiathèque – Demande de subvention** : le conseil municipal approuve la dotation en mobilier de confort et en équipement multimédia pour la médiathèque et sollicite auprès de la DRAC une subvention à cet effet aussi élevée que possible.

**4) Electrification rurale – Contribution financière** : Monsieur le Maire présente l'avant projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant un renforcement BT poste TUILERIE par création poste ST FERRIOL d'un montant de 75 600 € TTC et indique que la commune doit participer aux frais de dossier ; le conseil municipal approuve l'avant-projet ainsi que son plan de financement et autorise l'ouverture des crédits budgétaires correspondant, soit 3 500 € en participation aux frais de dossier.

**5) Commande publique groupée – Plan local d'urbanisme** : le conseil municipal approuve la consultation groupée en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Villepinte au regard de la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) et de la Loi Grenelle II, la commune de Bram étant le coordonnateur de la dite commande.

**6) Commande publique groupée – Diagnostic des établissements recevant du public** : le conseil municipal approuve la consultation groupée en vue l'élaboration d'un diagnostic des établissements recevant du public, la commune de Bram étant le coordonnateur de la dite commande.

**7) Handicap/Accessibilité – Engagement de l'agenda** : le conseil municipal approuve l'agenda d'accessibilité programmée pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) ou des Installation Ouverte au Public (OIP), qui sera transmis aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Aude.

**8) Révision du SCOT Pays Lauragais – Observations sur les propositions** : le conseil municipal dit son opposition au déclassement envisagé pour la commune, dans le cadre de la révision du SCOT Pays Lauragais et demande le maintien de la commune en « pôle secondaire de proximité », compte tenu des équipements et projets structurants envisagés dans les cinq ans à venir.

**9) Régime indemnitaire personnel communal** : le conseil municipal approuve la mise à jour du régime indemnitaire du personnel communal pour prendre en compte les évolutions de carrière d'un agent et en conséquence appliquer le régime indemnitaire dont il relève dorénavant.

**10) Questions diverses** :

\* Prospective financière : les conclusions de la commission des finances sur la prospective financière pour les cinq prochaines années seront présentées lors de la prochaine séance du conseil municipal.

\* Une nouvelle demande sera présentée à La Poste pour l'implantation d'un distributeur à billets (DAB).

\* Suite à l'appel groupé réalisé par le SYADEN pour la fourniture d'électricité aux communes membres du Syndicat, il a été obtenu une baisse des tarifs pendant les deux prochaines années.

\* L'avant projet sommaire pour la construction d'un club house et pour la réhabilitation des vestiaires du stade municipal sera établi avant la fin octobre, aux fins de procéder aux demandes de subventions.